

**FORMULAIRE DE DEMANDE D'AIDE À L'ACQUISITION VÉLO À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE APRES  
LOCATION D'UN V.A.E. CAP COTENTIN**

Conditions d'attribution : l'aide à l'acquisition est réservée aux personnes ayant souscrit un contrat de location d'un vélo à assistance électrique auprès de la Communauté d'agglomération du Cotentin, quelle que soit la durée de cette location, et achetant un vélo à assistance électrique\* auprès d'un professionnel, dans les six mois suivant la location.

*\*Alinéa 6.11 de l'article R311.1 du Code de la route : cycle équipé d'un moteur auxiliaire électrique d'une puissance nominale continue maximale de 0,25 kilowatt, dont l'alimentation est réduite progressivement et finalement interrompue lorsque le véhicule atteint une vitesse de 25 km/ h, ou plus tôt si le cycliste arrête de pédaler.*

Modalités de l'aide à l'acquisition (Délibération n°DEL2021-097) :

- 25% du prix d'achat TTC du vélo à assistance électrique
- Plafonnée à 240€
- Valable une seule fois par usager du service de location longue durée de la Communauté d'agglomération du Cotentin

Je soussigné(e)  Monsieur  Madame

Nom.....

Prénom.....

Adresse .....

Numéro de téléphone.....

Adresse électronique .....

demande l'attribution de l'aide à l'acquisition de la Communauté d'agglomération du Cotentin pour l'achat d'un vélo à assistance électrique. Cette aide étant valable une seule fois par usager, et m'engage à ne pas solliciter de seconde aide ultérieurement.

Pièces à fournir :

- Contrat de location ou attestation de location, fournie à l'usager par Fil&Terre, gestionnaire du service
- Facture acquittée, établie au plus tôt au début du contrat de location et au plus tard six mois après la fin du contrat de location
- Certificat d'homologation du vélo à assistance électrique, fourni par le vendeur
- Relevé d'identité bancaire (RIB)
-

Attention : Merci de veiller à ce que tous les documents soient au même nom / adresse.

Formulaire et pièces justificatives à retourner :

Par courrier : Communauté d'agglomération du Cotentin – Direction Transports et Mobilités – 25 rue Dom Pedro – 50100 Cherbourg-en-Cotentin

Par mail : [transports@lecotentin.fr](mailto:transports@lecotentin.fr)

*Les aides seront allouées selon l'ordre d'arrivée des demandes, dans la limite de l'enveloppe budgétaire définie pour cette opération.*

Information : La Communauté d'agglomération du Cotentin a mis en place un réseau de vendeurs partenaires, proposant un avantage supplémentaire aux usagers du service de location longue durée pour l'achat d'un vélo à assistance électrique, sur présentation de l'attestation de location.

Fait à

Le

*(signature du demandeur)*

Collecte de données personnelles : Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par la Direction Transports et Mobilités de la communauté d'agglomération du Cotentin, dans le but de traiter votre demande de subvention pour l'achat d'un vélo électrique. Vos données personnelles sont conservées aussi longtemps que nécessaire et sont destinées à répondre à votre demande de subvention. Vos coordonnées bancaires ne seront pas conservées. Ces données font l'objet d'un traitement informatique et n'ont pas pour finalité une prise de décision automatisée. Conformément aux lois « Informatique & Liberté » et « RGPD », vous pouvez exercer vos droits d'accès aux données, de rectification ou d'opposition en adressant un courrier par voie postale à la Commune de Cherbourg-en-Cotentin - Délégué à la Protection des Données - 10, Place Napoléon - 50100 Cherbourg-en-Cotentin ou en envoyant un mail à [dpd@cherbourg.fr](mailto:dpd@cherbourg.fr)

Cadre réservé à la Communauté d'agglomération du Cotentin

L'utilisateur remplit l'ensemble des conditions nécessaires à l'obtention de l'aide à l'acquisition

L'utilisateur a fourni les pièces justificatives obligatoires

L'utilisateur n'a pas encore bénéficié d'une aide à l'acquisition versée par la Communauté d'agglomération du Cotentin

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Le Vice-Président en charge des Transports et Mobilités,



## Identification du traitement des données personnelles

<b>Finalité du traitement</b>	Attribution d'une aide à l'acquisition d'un vélo électrique pour les usagers souhaitant en bénéficier dans les six mois suivant la location
<b>Responsable du traitement</b>	Communauté d'Agglomération du Cotentin représentée par son président, Jean-Louis Valentin
<b>Base juridique</b>	Article 6 (1) e du règlement européen 2016/679 (règlement général sur la protection des données -RGPD) – Mission d'intérêt public dont est investie la Communauté d'agglomération du Cotentin en vertu du RGPD et de la loi Informatique et Libertés modifiée.
<b>Moyens du traitement</b>	- Collecte des données via un formulaire de demande d'aide d'acquisition, - Réponse apportée aux usagers.
<b>Type de données</b>	Les données collectées sont : - L' <u>identité des demandeurs</u> (Nom, prénom, adresse, téléphone et adresse électronique) - Contrat de location (identité du demandeur + âge) - Facture acquittée (Identité du demandeur, adresse) - RIB
<b>Catégorie de personnes concernées</b>	Usagers du service de location longue durée de vélos à assistance électrique de la Communauté d'agglomération du Cotentin qui souhaitent bénéficier d'une aide à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique.
<b>Catégorie de destinataires de données</b>	Dans la limite de leurs besoins respectifs, sont destinataires de tout ou partie des données : - La direction Transports et mobilités de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, - Le Trésor Public.
<b>Prise de décision automatisée</b>	Le traitement ne prévoit pas de prise de décision automatisée.
<b>Durée de conservation des données</b>	<u>Identité des demandeurs et contrat de location</u> : Le temps de la mise en place de cette aide par la Communauté d'Agglomération du Cotentin, ceci afin de vérifier qu'une nouvelle aide n'est pas sollicitée par le même demandeur. <u>RIB et facture acquittée</u> : le temps du versement de l'aide.
<b>Mesures de sécurité techniques et organisationnelles</b>	Les mesures de sécurité sont mises en œuvre conformément aux règles de sécurité techniques et organisationnelles de la Communauté d'agglomération du Cotentin.
<b>Droits des personnes concernées</b>	Accès, rectification, opposition et effacement tel que prévu aux articles 17 et 21 du Règlement Général sur la Protection des Données et limitation du traitement. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement des données dans ce dispositif, les usagers peuvent contacter le délégué à la protection des données à : <a href="mailto:dpd@cherbourg.fr">dpd@cherbourg.fr</a> Si les usagers estiment, après contact, que leurs droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, ils peuvent adresser une réclamation à la CNIL.